

Québec, le 4 décembre 2020

À TOUS LES GESTIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

Objet : Exploitation des immeubles en période de pandémie

Madame, Monsieur,

L'actualité récente en lien avec les risques de transmission de la COVID-19 par les systèmes de ventilation nous amène à vous réitérer l'importance d'appliquer rigoureusement les meilleures pratiques identifiées par les autorités de santé publique pour l'exploitation de vos immeubles.

Outre le fait de veiller au bon fonctionnement et à l'entretien des systèmes, des mesures supplémentaires de prévention, qui varient selon la conception des édifices, le taux d'occupation du bâtiment et le type de système, peuvent être mises de l'avant. Parmi celles-ci, pour assurer une grande dilution de toute particule dans l'air, soulignons :

- prolongement des horaires de fonctionnement;
- remplacement des filtres par des plus performants;
- augmentation de l'apport d'air frais.

En plus de ces mesures, les systèmes de ventilation devraient fonctionner à 100 % en dépit du faible taux d'occupation des bureaux.

La Société québécoise des infrastructures (SQI) compte sur votre collaboration afin d'assurer une occupation sécuritaire de vos bâtiments et de garantir un espace de travail sécuritaire à tous les occupants.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant de la SQI.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente,



Chantal Couturier, avocate

c. c. M. Louis-Paul Gauvin, ing., vice-président à l'exploitation des immeubles - SQI